

DEVENEZ AIDE-SOIGNANT

Cursus complet et cursus partiel

Présentation du métier

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture :

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Compétences visées

Le référentiel de compétences prévoit 5 blocs de compétences à acquérir :

- Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration
- Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soin, à la qualité/gestion des risques

Objectif de la formation

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

Taux de réussite en 2021 : 85%

Prérequis

Il faut être âgé d'au moins 17 ans pour rentrer en formation.

Aucune condition de diplôme n'est nécessaire pour s'inscrire à la sélection.

Passerelles

Pour la formation en cursus partiel ou modulaire, les diplômes suivants sont exigés :

- DE AP : Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (arrêté du 16 janvier 2006 et du 10 juin 2021)
- BAC PRO ASSP : Baccalauréat professionnel "Accompagnement Soins et Services à la Personne" option "A domicile" et "En structure sanitaire, sociale ou médicosociale" (arrêtés du 11 mai 2011)
- BAC PRO SAPAT : Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et aux territoires" (arrêté du 22 août 2011)
- ADV F : Titre professionnel d'assistant de vie aux familles (arrêté du 11 janvier 2021)
- ASMS : Titre professionnel d'agent de service médico-social (arrêté du 10 juillet 2020)

- DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (arrêté du 29 janvier 2016 et de 2021)
- ARM : Diplôme d'assistant de régulation médicale (arrêté du 19 juillet 2019)
- AMBULANCIER : Diplôme d'Etat d'ambulancier (arrêté du 26 janvier 2006).

Sélection

L'entrée en formation est sélective, à partir d'un dossier et d'un entretien de motivation.
Pré-Inscription en ligne obligatoire (<http://webconcours.lafocss.org/WebConcours/Accueil>)
Dépôt ou envoi du dossier complet au secrétariat : Mme ROGER 01 41 58 56 71

Délai d'accès à la formation : cf. Note d'information

Modalités d'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap

L'Institut propose un accueil et un accompagnement adapté pour les personnes en situation de handicap ou présentant des difficultés d'apprentissage. Pour plus d'informations, veuillez envoyer vos questions par mail à : Mme Marie-Solange DOUCOT ms.doucot@lafocss.org

Nombre de places

105 places (hors apprentissage) dont 65 places financées par le conseil régional d'Île De France, en cursus complet et cursus partiel (baccalauréats professionnels ASSP et SAPAT).

Déroulement de la formation

- En cursus complet :

La formation dure 11 mois.

44 semaines de formation, 1540 heures - 22 semaines de cours - 22 semaines de stage

De septembre 2022 à fin juillet 2023 pour le cursus complet.

- En cursus partiel

La formation dure de 7 à 11 mois selon le diplôme initial donnant droit à des dispenses et/ou des allègements de formation.

	DEAP	BAC ASSP	BAC SAPAT	ADVF	ASMS	DEAES 2016	ARM	AMBULANCIER
MODULES	1-2-3-4-7-10	3-4-5	3-4-5-8-9-10	1-3-4-7-8-9-10	1-2-3-4-5-6-7-9-10	1-2-3-4-5-7-8-10	1-3-4-5-6-7-8-9-10	1-2-3-4-6-7-8-9-10
THEORIE	329 H	371 H	511 H	657 H	602 H	574 h	581 H	574 h
STAGES	245 H	350 H	490 H	595 H	595 H	420 H	595 H	595 H
Accompt	77 H	77 H	77 H	77 H	77 H	77 H	77 H	77 H
TOTAL	574 H	721 h	1001 H	1162 H	1197 H	994 H	1176 H	1169 H

Contenu de la formation

- **Module 1 :** Accompagnement d'une personne dans les activités vie quotidienne /sociale
- **Module 2 :** Repérage et prévention des situations à risque
- **Module 3 :** Evaluation de l'état clinique d'une personne
- **Module 4 :** Mise en œuvre des soins adaptés évaluation et réajustement
- **Module 5 :** Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
- **Module 6 :** Relation et communication avec la personne et son entourage

- **Module 7** : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
- **Module 8** : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés.

Méthodes pédagogiques

- Méthodes participatives : Analyse de pratiques - Jeux de rôle – Simulation.
- Enseignement basé sur une pédagogie active à partir des situations de travail ramenées du terrain.
- Un suivi pédagogique individualisé avec un formateur référent.
- Mise à disposition de ressources et moyens favorisant son apprentissage en autonomie (CDI, plateforme e-learning, poste informatique en libre accès).
- Les intervenants sont des formateurs permanents de l'IFPS, et une équipe de professionnels de santé, vacataires.

Modalité d'évaluation

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétence.

Plusieurs types d'épreuves sont organisés pour évaluer les modules de formation :

- Etudes de situation
- Pratique simulée
- Evaluation des compétences en milieu professionnel.

Stages

3 Stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines sont à réaliser :

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

Lieux d'exercice

Le domaine d'intervention de l'aide-soignant(e) est très varié. Il permet ainsi de choisir un emploi dans le secteur hospitalier ou extra hospitalier, EHPAD, maison de retraite, soins à domicile, psychiatrie, structures d'accueil pour personnes handicapées...

A l'issue de la formation, **95% des diplômés qui recherchent un poste sont en emploi.**

Evolution professionnelle

La profession d'aide-soignant offre les **perspectives de carrière** suivantes :

- Après trois années d'expériences professionnelles, l'aide-soignant peut se présenter aux **concours d'infirmiers(ères)**.
- L'obtention du **diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture** est facilitée, avec des allègements de formation possibles pour les candidats titulaires du diplôme d'AS.

Tarifs

Gratuité de la formation selon des critères définis par le Conseil Régional d'Ile de France

Gratuité de la formation pour les candidats bacheliers ASSP et SAPAT.

Candidats démissionnaires – En disponibilité – Salariés sans prise en charge de la formation : 9240 €

Prise en charge employeur : 9240 €

Demandeurs d'emploi éligibles au financement régional : prise en charge totale par le Conseil Régional.

TARIFICATION CURSUS PARTIEL	
FORMATIONS	MONTANT
AIDE SOIGNANT	
AES 2016 + DEAVS	6 636 €
AES 2021	5 460 €
AP 2006	3 948 €
AP 2021	2 688 €
DEA	6 888 €
ADVF	6 804 €
ARM 2019	6 636 €
ASMS	7 224 €

Pour toute information complémentaire,
 Contacter Mme PAIVA au 01 41 58 56 81

Les atouts de l'IFPS

- ✓ Une pédagogie active avec des cours en groupe restreint
- ✓ Un accompagnement individualisé avec un formateur référent
- ✓ Un réseau important de stages de qualité : GH Diaconesses-Croix St Simon, hôpital de Montreuil, Institut Curie, EPS Ville Evrard, Hôpital Lariboisière, HAD de la fondation Croix St Simon, ...
- ✓ Notre taux de réussite de 95%

Contact : Mme Tania ROGER : 01 41 58 56 71 t.roger@lafocss.org

QUI SOMMES NOUS ?

L'Institut de Formation Paramédicale et Sociale (IFPS)

L'Institut de Formation de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon dispense une offre de formation professionnelle initiale et continue dans le champ sanitaire et social. Agréé par la Région Ile-de-France et l'Agence Régionale de Santé (ARS), il prépare à 4 diplômes d'Etat :

- Infirmier,
- Aide-Soignant,
- Auxiliaire de Puériculture,
- Accompagnant Educatif et Social.



<https://www.croix-saint-simon.org/>

La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

De la naissance à la fin de la vie au service des familles

Créée en 1906 et reconnue d'utilité publique depuis 1922, La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon répond aux besoins sanitaires et médico-sociaux des personnes fragilisées par la maladie, l'âge, l'isolement, les charges de famille ou l'insuffisance des ressources, de la naissance à la fin de la vie.

Elle déploie une offre globale et diversifiée **d'accueil, d'accompagnement, de soins ou de prise en charge médicale ou médico-social**, en Île-de-France à travers un **Institut de Formation Paramédicale et Sociale (IFPS) et de 50 structures sanitaires et médico-sociales** organisées en pôle d'activité :

- Le pôle Santé
- Le pôle Personnes Âgées/Personnes Handicapées
- Le pôle Petite Enfance